

**Ordre du jour :**

- 1 – Informations relatives à la politique scientifique
- 2 – Ajout du point n°4 à l'ordre du jour
- 3 – Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 26/11/09
- 4 – Compte-rendu du projet pluri-laboratoire « CAO, contraintes et réalité virtuelle »
- 5 – Le Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'U.V.H.C. et l'I.U.T.
- 6 – Demandes d'aide au financement de manifestations scientifiques
- 7 – Questions diverses

**1 – Informations relatives à la politique scientifique, de la part du Vice-Président chargé de la Recherche**

*- Les négociations avec le Ministère, l'AERES, ainsi que les laboratoires*

L'évaluation de l'AERES concernant les Masters ainsi que l'établissement dans son intégralité, est maintenant terminée. Elle va se traduire par la concrétisation du contrat passé avec le Ministère qui tient compte de la performance de l'établissement selon des critères pédagogiques et de recherche, notamment le nombre de publiants dans les laboratoires. Les chiffres officiels sont les suivants : 185 internes, une dizaine d'enseignants-chercheurs en poste à l'U.V.H.C. effectuant leurs recherches dans des laboratoires extérieurs et 6 enseignants-chercheurs importés, effectuant des recherches à l'U.V.H.C. tout en étant d'un autre établissement. Cela donne 189 publiants, ce qui représente moins de la moitié des enseignants-chercheurs en poste.

La première visite du Ministère a eu lieu le 11 janvier dernier. Celui-ci a confirmé des avis favorables sur la majorité des laboratoires et pris en compte la restructuration faite dans certains d'entre eux, notamment au sein du LAMIH.

La reconnaissance de l'IDP (rassemblant le Droit, l'Economie et la Gestion) est toujours en cours de négociation, elle conditionne la reconnaissance de Masters dans ces disciplines. En effet, l'enseignement de Masters requiert la présence de spécialistes dans les laboratoires reconnus.

En attendant l'estimation du volant financier du contrat, la dotation financière à destination des laboratoires a été reconduite en 2010 selon les montants 2009. En Budget initial, 75% de la dotation ministérielle est ouverte, le solde sera disponible dès que la somme exacte sera communiquée. Depuis janvier 2010, date à laquelle l'Université est passée aux compétences élargies, le budget de l'U.V.H.C. est de 92 millions de budget (88% représentant la masse salariale, le reste concernant la partie contrat, à destination notamment de la Recherche, mais aussi d'autres aspects indiqués dans le projet d'établissement).

*- La politique scientifique : soutien à la recherche et aide à l'internationalisation des laboratoires*

La question des professeurs invités :

L'accueil de professeurs invités demeure une démarche allant dans le sens de la politique en matière de recherche de l'U.V.H.C., qui est de faire émerger de nouveaux projets. Il existe actuellement à l'U.V.H.C. 400 postes d'enseignants-chercheurs. Jusqu'à présent, lorsqu'un poste n'était plus pourvu, le support financier pouvait servir à titre provisoire. Cela permettait d'embaucher des ATER qui étaient payés sur ce poste vacant. L'an dernier, 5 emplois ont ainsi été dédiés à des professeurs invités durant une période d'un ou deux mois.

Désormais, l'U.V.H.C. est tenue de respecter une masse salariale globale dans le cadre d'un « plafond d'emplois voté annuellement ». La sélection des professeurs invités peut donc s'avérer plus élitiste ; à l'heure actuelle, M. Millot n'est pas en mesure de répondre à ces sollicitations.

Les délégations CNRS :

Lors du quadriennal 2006-2009, l'U.V.H.C. avait négocié avec le CNRS quatre délégations annuelles CNRS, et l'établissement de son côté, en finançait deux. Là encore, la négociation n'est toujours pas aboutie.

Les Primes d'excellence scientifique (PES) :  
L'année 2009 marque la fin de la PEDR (Prime d'encadrement doctoral et de recherche) et se présente comme une période de transition entre la PEDR et la PES. Le Ministère a donné des instructions quant au classement des candidats publiants selon leur dossier : A, B et C, représentant respectivement une proportion de 20%, 30% et 50% du nombre total de publiants (Cf. compte-rendu du CS du 26 novembre 2009). Le choix de l'U.V.H.C. a été de conserver un nombre de titulaires qui soit constant par rapport à l'année précédente. La neutralité nécessaire à la sélection des bénéficiaires de la Prime d'Excellence Scientifique est garantie par des expertises extérieures effectuées par les comités d'experts nationaux du Ministère.

## **2 – Ajout du point n°4 à l'ordre du jour**

Vote favorable à l'unanimité.

## **3 – Approbation du compte rendu du conseil scientifique du 01/10/09**

Vote favorable à l'unanimité.

## **4 – Compte-rendu du projet pluri-laboratoire « CAO, contraintes et réalité virtuelle »**

Mme Gudrun ALBRECHT présente le compte rendu du projet réunissant les laboratoires : LAMAV, LAMIH et CALHISTE, et pour la réalisation duquel le Conseil scientifique avait accordé une aide de 30 000 euros.

Par ailleurs, le CS souhaite obtenir le bilan financier détaillé des deux années de travail qui ont été accomplies, de même que celui de la demande d'aide financière de 15 000 euros pour laquelle Mme ALBRECHT le sollicite à nouveau. Il est conseillé au porteur du projet de se rapprocher de la Cellule Valorisation de l'U.V.H.C. afin de garantir la protection intellectuelle de celui-ci.

Vote favorable à l'unanimité moins une abstention.

## **5 – Demandes d'aide au financement de manifestations scientifiques**

Pour les futures aides aux colloques, M. MILLOT recommande aux demandeurs de se renseigner au sujet de l'aide de financement provenant du Conseil régional mais aussi d'essayer plus généralement de multiplier les sources de financement. Il signale par ailleurs qu'il est essentiel que le dossier de demande de financement soit visé par le directeur de laboratoire (pour information de celui-ci et aval sur l'engagement budgétaire correspondant) avant d'être déposé à la Cellule Recherche et Valorisation. Une nouvelle politique est menée en ce qui concerne la publication par les P.U.V. (Presses Universitaires de Valenciennes) : il n'est plus question de publier de manière systématique, la publication des actes devra désormais être conditionnée à l'approbation d'un comité éditorial qui s'appuiera sur le comité scientifique du colloque (P.U.V.).

<b>Laboratoire / Composante - Porteur</b>	<b>Manifestation / Date(s) Lieu</b>	<b>Demande à l'UVHC</b>
CALHISTE Christian Schwentzel	<i>Images et pouvoir monarchique :</i> représentations de la puissance royale de l'Antiquité au Moyen Age - 1 <sup>er</sup> et 2 octobre 2010. U.V.H.C.	<b>1700 €</b> (dont 700 € à la Communauté d'agglomération de VA Métropole)
IDP Karine PARROT	Journée d'études du LIEN, <i>Les droits des personnes handicapées : bilan et perspectives</i> – 18 mars 2010. U.V.H.C.	<b>1500 €</b>

Après présentation des manifestations, vote favorable à l'unanimité.

## **6 – Le Contrat d'Objectifs et de Moyens entre l'U.V.H.C. et l'I.U.T.**

Le Conseil scientifique a voté un avis favorable à l'unanimité pour la transmission de ce COM aux instances concernées sous réserve des modifications suivantes :

### \* **p19 paragraphe 1.2**

Reformuler la 1<sup>ère</sup> phrase du préambule en : « L'IUT mène particulièrement depuis 2004 une politique volontariste **d'encouragement** à la recherche qui s'appuie sur : ... »

### \* **p20 paragraphe 1.2.2.1.**

- Tableau : remplacer « PES » par « PEDR »

- Reformuler la phrase suivante en : Une enquête interne à l'IUT a été menée (**et supprimer : par le VP Recherche**) sur la production des enseignants chercheurs en matière de publication...

### \* **p48 paragraphe 2.**

- Reformuler la 2<sup>ème</sup> phrase du paragraphe sur les objectifs et actions... en :

L'objectif est d'atteindre au minimum une augmentation de 10% de publiants au terme du contrat **quadriennal** chez les enseignants-chercheurs.

- 5<sup>ème</sup> alinéa, reformuler la phrase en :  
... une série de mesures visant à dégager une décharge d'enseignement (supprimer : **complète**) par an pour des maîtres de conférences est ventilée comme suit :

- 6<sup>ème</sup> alinéa :

Au total, on peut viser 5 (remplacer **années** par **semestres**) de décharges d'enseignement pour relancer des publiants B sur le futur quadriennal.

- 7<sup>ème</sup> alinéa :

Reformuler la phrase en : Pour accroître l'attractivité de l'UVHC, l'IUT va dégager un poste d'Enseignant-chercheur (**mettre au singulier**) vacant par an, **dont** (remplace **à raison d'**) un semestre ventilé en mois pour accueillir 6 personnalités étrangères...

\* **p49 paragraphe « En faveur des doctorants »,**

- 3<sup>ème</sup> alinéa :

Reformuler : Pour encourager la préparation de thèse par les personnels de statut du second degré, 6 mois de décharge complète seront attribués à des doctorants inscrits dans un laboratoire de recherche **en priorité de l'UVHC**.

\* **p63 paragraphe 1**

- au milieu :

Reformuler : Le dossier d'auto-évaluation, après validation par le conseil de l'IUT, sera présenté **aux trois Conseils de l'Université (au lieu de : au CEVU et au Conseil d'Administration de l'université)**.

## **7 – Questions diverses**

Problème de la connaissance des coûts des Enseignants-chercheurs de l'U.V.H.C.

Valenciennes, le 26 janvier 2010

Le Vice-Président chargé de la recherche

P. MILLOT

**Présidence du C. S. :** M. MILLOT, Vice-Président chargé de la recherche

**Présents :**

**Collège A :**

Mme PARROT

MM. ABRAMOVICI, CATTAN, GAZALET, LEPOUTRE, VRANCKEN

**Collège B :**

M. SODAÏGUI

**Collège C :**

Mme SÉNÉCHAL

MM. GUIZARD-DUCHAMP, JENNY, POLET, TABARY

**Collège E :**

Mme GIRARD

MM. DANJOU, GARÇON

**Collège F :**

Mme GUILAIN

**Collège pers. ext. :**

M. ZINGRAFF

**Invités :**

Mmes ALBRECHT, TRUFFERT

MM. DUBAR, DOGHECHE, HERBIN, SCHWENTZEL

**Ont donné pouvoir :**

M. ZIEGER à M. ABRAMOVICI, M. GUERRA à M. LEPOUTRE, Mme HARMAND à M. CATTAN, M. LOCHEGNIES à M. VRANCKEN, M. KAMINSKI à M. ZINGRAFF, M. DELBECQ à M. POLET

**Excusés :**

MM. ASSAAD, MALLET, PAPIN